

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Le fonds **BeeFund Solution** qui est proposé dans le contrat **Securex Life Fund Plan**, un produit d'assurance de Securex VIE AAM (www.securex.be), entreprise d'assurance belge agréée sous le n° 944. Appelez le 09/280 42 92 pour de plus amples informations. La FSMA est chargée du contrôle de Securex Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le document d'information clé est d'application au 01/01/2024.

En quoi consiste ce produit?

Type

Securex Life Fund Plan est une solution d'assurance-vie de la branche 23, soumise au droit belge, dont le rendement est lié à un ou plusieurs fonds interne(s). Il est possible, sous certaines conditions, d'y ajouter une couverture optionnelle 'exonération de primes en cas d'incapacité de travail'.

Durée

La durée du fonds et du contrat est indéterminée.

Objectifs

Le fonds **BeeFund Solution** vise à obtenir un rendement positif sur le long terme en investissant dans l'économie réelle conformément à la politique d'investissement décrite dans le règlement de gestion de **BeeFund Solution**. Le gestionnaire du fonds **BeeFund Solution** investira essentiellement dans des obligations émises par des sociétés sélectionnées par « BeeBonds srl » (min : 0%, poids cible : 50% ; max : 50%), société qui s'est spécialisée dans le financement de projets, dans des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier (min : 0%, poids cible : 40% ; max : 100%) et des parts d'OPCVM monétaires et non-monétaires (min : 0%, poids cible : 0%/ 10% ; max : 100%), dans le but de générer tant des intérêts et des dividendes que des plus-values. **BeeFund Solution** peut investir mondialement et est axé principalement sur le secteur immobilier.

Dans certains cas, Securex Vie peut, pour des raisons économiques et dans l'intérêt exclusif des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, liquider **BeeFund Solution**. Securex Vie en informera préalablement les preneurs d'assurance et leur proposera gratuitement une alternative ou les autorisera à réclamer la totalité de l'avoir sur compte sans frais de sortie.

Dans le contrat **Securex Life Fund Plan**, le risque financier est intégralement supporté par le preneur d'assurance. Il n'y a aucune garantie de capital ni de rendement. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée.

Investisseurs de détail visés

Le fonds **BeeFund Solution** qui est proposé dans le contrat **Securex Life Fund Plan** s'adresse aux investisseurs disposant de connaissances suffisantes de la branche 23 et, éventuellement, familiarisés avec la branche 23, et qui disposent d'un horizon de placement d'environ 10 ans. Ces investisseurs souhaitent investir leur argent dans un produit dont le risque est de 6. Ils sont disposés à courir le risque de perdre une partie de la prime investie dans la perspective d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé sur le long terme. Il n'y a aucune garantie de capital ni de rendement.

Avantages et coûts

En cas de décès de l'assuré, Securex Vie reverse l'avoir sur compte (réserve) du contrat au moment du décès. La même règle est d'application pour un contrat avec 2 assurés, mais le moment de paiement dépend du choix fait dans le Certificat Personnel.

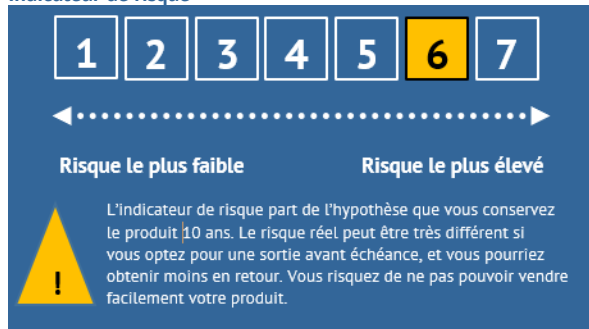
Le montant de ces prestations figure dans la section 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?'.

Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

(Prime brute min : si souscription par une personne morale : primes périodiques : min 30.000 euro par an, primes payables annuellement (max 50.000 euro par an, primes payables annuellement) ; si souscription par une personne physique : primes périodiques: min 12.000 euro par an, primes payables annuellement (max 50.000 euro par an, primes payables annuellement))

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 ; qui est une classe de risque élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple investissement : 1.000,00 euro par an Prime d'assurance (décès) 0,00 euro		Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios en cas de survie Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 690	€ 3.670	€ 7.090
	Rendement annuel moyen	-30,54%	-10,11%	-6,37%
Défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 690	€ 3.950	€ 8.610
	Rendement annuel moyen	-30,54%	-7,76%	-2,73%
Intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 930	€ 4.750	€ 10.770
	Rendement annuel moyen	-7,47%	-1,68%	1,34%
Favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	€ 1.080	€ 5.550	€ 11.900
	Rendement annuel moyen	8,03%	3,51%	3,14%
Montant investi au fil du temps		€ 1.000	€ 5.000	€ 10.000
Scénario en cas de décès				
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 980	€ 5.000	€ 10.770
Prime d'assurance prélevée au fil du temps		€ 1.000	€ 5.000	€ 10.000

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 1.000 € par an. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes. Le scénario défavorable, intermédiaire et favorable s'est produit respectivement pour un investissement entre 2019-2023, 2010-2020, 2009-2019. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. Ce produit n'est pas protégé par le Fonds de garantie.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 1 000 EUR par an sont investis

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	115,1EUR	722,0EUR	1.575,0EUR
Incidence des coûts annuels (*)	12,0 %	3,2 % chaque année	2,3 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,6 % avant déduction des coûts et de 1,3 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 10 ans
Coûts d'entrée	x% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	0,5 %
Coûts de sortie	Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	x% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,8 %
Coûts de transaction	x% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons..	0 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

Nous recommandons une période de 10 ans afin de maximiser les chances d'avoir un rendement attractif. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à échéance de la période de détention recommandée: voir la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

Caractéristiques au niveau de contrat **Securex Life Fund Plan**

Le preneur d'assurance peut à tout moment, en cours de contrat, retirer tout ou une partie de son investissement, sauf dans le cas où une législation ou réglementation applicable au contrat l'interdit. Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police.

Rachat total

- Rachat total pendant les 10 premières années du contrat : 5 % du prélèvement.
- Rachat total à partir de la 11^{ème} année du contrat : 0 % du prélèvement.

Rachat partiel

Une fois par année d'assurance, il est possible de prélever maximum 20 % de la réserve du contrat sans frais de sortie. Attention, ce rachat partiel n'est pas possible si la prime périodique est impayée pendant cette année d'assurance. Une année d'assurance étant l'année écoulée entre deux dates anniversaires du contrat. Une date anniversaire étant l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur.

Au cas où un rachat partiel intervient à un moment t et que le preneur d'assurance arrête le paiement des primes après t, tout rachat partiel supplémentaire ou tout rachat total survenant après t sera soumis au chargement de 5 %.

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire d'assurance ou en direct via Securex Vie (vie@securex.be), moyennant le respect des formalités nécessaires.

Il est possible de transférer des réserves d'un fonds à un autre. Les 2 premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 1 % du montant transféré sont facturés.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute réclamation adressez-vous à Securex Vie AAM – Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à claims.insurance@securex.be et, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be.

Autres informations utiles

Nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales et le règlement de gestion de **BeeFund Solution** avant d'investir dans **Securex Life Fund Plan**. Ces documents sont disponibles gratuitement (sur base d'une obligation légale) sur www.securex.be/securex-life-fund-plan. Chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant le relevé des transactions et le rendement (évolutions des cours dans la branche 23) et un relevé par forme d'investissement du nombre d'unités de l'avoir sur compte.